

C B J E T : Cession à l'Administration des PTT d'une parcelle de 500 m2 environ en vue de la construction d'un autocommutateur à St. François.

***Le MAIRE donne lecture du rapport.***

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'extension du réseau téléphonique de St. François, la Direction des Télécommunications de la Réunion a sollicité de la Commune la cession d'une parcelle de 500 m2 environ à détacher du terrain cadastré section CN n°538.

Ce terrain servirait à implanter un bâtiment abritant un autocommutateur électronique pouvant desservir plus de 2000 abonnés.

Je vous demande votre avis sur ce projet et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de cession du terrain aux PTT au prix fixé par le Service des Domaines.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -

"Cadre de Vie : Favorable, mais demandé à ce que l'architecture soit soignée."

. Finances : Favorable."

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Reçu à la Préfecture  
le 06/07/1983